

— LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES —

Séance du conseil municipal du 16 septembre 2026

Document établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 01 juillet 2022, modifié par l'ordonnance n° 2031-1310 du 07 octobre 2021.

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2026 à l'unanimité ;
- 2- Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en vertu des délégations que le conseil municipal lui a consenties.

Commande publique-Finances et contrats		
Point 3 : Délibération n°2026/09/112	Aire de stationnement des camping-cars : Autorisation de signature du contrat suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion du site.	Adoptée à l'unanimité
Point 4 : Délibération n°2026/09/113	Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité d'organisation de la Félibrée.	Adoptée à l'unanimité
Point 5 : Délibération n°2026/09/114	Décision modificative n°2 du budget principal 2026 de la commune.	Adoptée à l'unanimité
Point 6 : Délibération n°2026/09/115	Validation d'un fonds de concours à la CCDB pour la piste DFCL de Puységny.	Adoptée à l'unanimité
Point 7 :	Fixation d'un tarif de location de la scène mobile pour les professionnels de la commune.	Reportée
Point 8 :	Fixation d'un tarif et des conditions de location des tables et chaises de la commune historique de Brantôme pour les particuliers.	Reportée
Point 9 : Délibération n°2026/09/116	Fixation d'un montant de caution pour le prêt des barnums aux associations.	Adoptée à l'unanimité
Patrimoine et équipements – voirie et aménagement		
Point 10 : Délibération n°2026/09/117	Acquisition des parcelles AI 764, 15, 611 et 761 sises chemin du Vert Galant.	Adoptée à l'unanimité
Point 11 : Délibération n°2026/09/118	Cession au Département de la parcelle AK 249 : autorisation de signature de l'acte administratif.	Adoptée à l'unanimité

Point 12 : Délibération n°2026/09/119	Approbation de la rétrocession par la CCDB de l'espace dédié au musée au sein de l'abbaye à la commune.	Adoptée à l'unanimité
Point 13 : Délibération n°2026/09/120	Dénonciation de conventions « aide personnelle au logement ».	Adoptée à l'unanimité
Point 14 : Délibération n°2026/09/121	Demande de subvention au titre du produit des Amendes de police pour la création d'un ralentisseur impasse du camping.	Adoptée à l'unanimité
Point 15 : Délibération n°2026/09/122	Validation auprès du SDE 24 des travaux d'installation de prises pour les illuminations de fin d'année de l'Abbaye et du Boulevard Charlemagne.	Adoptée à l'unanimité
Point 16 : Délibération n°2026/09/123	Demande d'étude auprès de l'agence technique départementale de la Dordogne pour la réhabilitation du bâtiment place Olivier Roy.	Adoptée à l'unanimité
Point 17 : Délibération n°2026/09/124	Mise à disposition d'une salle de cours et ses annexes sis dans l'ancien Centre de Loisirs place du champ de foire au conservatoire départemental à rayonnement.	Adoptée à l'unanimité
Ressources humaines		
Point 18 : Délibération n°2026/09/125	Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps complet annualisé pour accroissement temporaire d'activité au service restauration scolaire d'une durée d'un an à compter du 1 ^{er} décembre 2026.	Adoptée à l'unanimité
Point 19 : Délibération n°2026/09/126	Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps complet pour accroissement temporaire d'activités au pôle sécurité d'une durée de 6 mois à compter du 1 ^{er} octobre 2026.	Adoptée à l'unanimité
Point 20 : Délibération n°2026/09/127	Création d'un poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet à raison de 20h/hebdomadaire annualisé à compter du 1 ^{er} novembre 2026 pour le restaurant scolaire de Sencenac Puy de Fourches et fermeture du poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à 26h.	Adoptée à l'unanimité
Point 21 : Délibération n°2026/09/128	Information des nouveaux élus et présentation des évolutions réglementaires relatives à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.	A pris acte à l'unanimité

Fonctionnement du conseil municipal

Point 22 : Délibération n°2026/09/129

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal installé le 20 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

Cadre de vie

Point 23 : Délibération n°2026/09/130

Candidature au label Villes et Villages d'Accueil des Véhicules d'Époque délivré par la Fédération Française des Véhicules d'Époques (FFVE).

Adoptée à l'unanimité



